

		dépenses	recettes	résultat
fonctionnement	report année 2024 (compte 002)		1 109 903,26	1 109 903,26
	réalisation propres à l'exercice 2025	1 474 292,83	1 699 828,03	225 535,20
	résultat global 2025 (A)	1 474 292,83	2 809 731,29	1 335 438,46

investissement	report année 2024 (compte 001)	166 243,54	0,00	-166 243,54
	réalisation propres à l'exercice 2025	483 741,68	502 947,61	19 205,93
	résultat global année 2025 sans les RAR (B)	649 985,22	502 947,61	-147 037,61
	RAR (Restes A Réaliser) au 31/12/2025 (D)	126 660,00	0,00	-126 660,00
	résultat global 2025 avec les RAR (E = B+D)	776 645,22	502 947,61	-273 697,61

résultat cumulé fonctionnement/ investissement	Résultat cumulé année 2025 sans RAR (C = A+ B)	2 124 278,05	3 312 678,90	1 188 400,85
	Résultat cumulé année 2025 avec les RAR (F= A+E)	2 250 938,05	3 312 678,90	1 061 740,85

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- APPROUVE le CFU 2025:

Code de nomenclature pour la télétransmission à la Préfecture : 7.1

2026-15

Affectation du résultat 2025

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 en adoptant le compte financier unique 2025 qui fait apparaître :

Section de fonctionnement	Dépenses (€)	Recettes (€)	Résultat (€)
Report année 2024 (compte 002)		1 109 903,26	+ 1 109 903,26
Réalisation propre à l'exercice 2025	1 474 292,83	1 699 828,03	+ 225 535,20
Résultat global 2025 (A)	1 474 292,83	2 809 731,29	+ 1 335 438,46

Section d'investissement	Dépenses (€)	Recettes (€)	Résultat (€)
Report année 2024 (compte 001)	166 243,54	0,00	- 166 243,54
Réalisation propre à l'exercice 2025	483 741,68	502 947,61	+ 19 205,93
Résultat global 2025 sans les RAR (B)	649 985,22	502 947,61	- 147 037,61
RAR (Restes À Réaliser) au 31/12/2025 (D)	126 660,00	0,00	- 126 660,00
Résultat global 2025 avec les RAR (E = B+D)	776 645,22	502 947,61	- 273 697,61

La section d'investissement fait apparaître un besoin net de financement estimé comme suit :

Excédent de la section de fonctionnement (A)	1 335 438,46 €
Déficit de la section d'investissement sans RAR (B)	- 147 037,61 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement (D)	- 126 660,00 €
Besoin net de la section d'investissement (B) + (D)	- 273 697,61 €

En conséquence, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement. La partie de l'excédent de fonctionnement correspondant au besoin net d'investissement est capitalisée en recette d'investissement (compte R1068). Le solde est reporté en recette de fonctionnement (compte R002).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE de l'affectation du résultat de l'année 2025 sur l'année 2026 comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement 2025	
Excédent de fonctionnement capitalisé — inscrit au R1068	273 697,61 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté — inscrit au R002	1 061 740,85 €
Déficit d'investissement reporté — inscrit au D001	- 147 037,61 €

- DÉCIDE en conséquence d'inscrire ces montants au Budget Primitif 2026.

Code de nomenclature pour la télétransmission à la Préfecture : 7.1

2026-16

Vote des taux d'imposition 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE que pour l'année 2026, les taux de TFB, TFNB et THRS seront maintenus à l'identique. Ce qui correspond donc à :
 - Taxe sur foncier bâti (TFB) : 41,90%
 - Taxe sur foncier non bâti (TFNB) : 76,00 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 6,48%

Code de nomenclature pour la télétransmission à la Préfecture : 7.2

2026-17

Budget 2026

Monsieur RICOLFI, adjoint aux finances, présente le budget 2026, en fonctionnement et investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par seize voix pour et trois voix contre (Yann CATHERINET, Odile GOIZET-DUMONT et Christophe LALAU),

- APPROUVE et VOTE le budget 2026 comme suit :

		dépenses	recettes
fonctionnement	résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)		1 061 740,85
	crédits voté au titre de l'année 2026	2 150 502,00	1 635 226,00
	total fonctionnement pour 2026	2 150 502,00	2 696 966,85

investissement	résultat d'investissement reporté (ligne 001)	147 037,61	0,00
	restes à réaliser au 31/12/2025	126 660,00	0,00
	crédits voté au titre de l'année 2026	692 700,00	966 397,61
	total investissement pour 2026	966 397,61	966 397,61

total cumulé 2026 fonctionnement et investissement	3 116 899,61	3 663 364,46
---	---------------------	---------------------

Code de nomenclature pour la télétransmission à la Préfecture : 7.1

2026-18

Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local, a redéfini la notion de conflit d'intérêts. En particulier, selon les termes de cette loi, les conflits d'intérêt public-public n'existent pas.

Cependant, et par souci de totale transparence, Monsieur le Maire a pris un arrêté de déport concernant Mme Martine TERMANINI, présidente de l'association Aqueduc en Scène. Elle ne prendra pas part au vote de cette délibération.

Monsieur le Maire présente les différentes demandes des associations et leurs projets marquants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE que pour l'année 2026, les subventions sont attribuées selon le tableau ci-dessous :

NOM ASSOCIATION	Montant
Aéro modèles Club de Côte d'Or	700
Ahuy Photo Club	500
Ahuy Tennis	0
Aiguille et nous	0
Amicale des Sapeurs Pompiers	400
APE parents d'élèves	1 200
Aqueduc en Scène (fonctionnement)	8 000
Arena Camp (fonctionnement)	1 000
Arena Camp (subvention exceptionnelle)	1 000
Cap Suzon (anciennement Q 37 commerçants de la ZAC)	0
Collectif Aqueduc Photo (fonctionnement)	500
Collectif Aqueduc Photo (subvention exceptionnelle)	250
Coopérative scolaire priMaire	11 000
Entente Foot Village	1 000
Familles Rurales	4 000
FNACA comité local	400
Olympique Club d'Ahuy	800
Société des chasseurs	0
Société Musicale d'Ahuy	4 500
Vélo Club d'Ahuy	1 000
Via Apia Diversitas	500
<i>Réserve non affectée</i>	<i>3 250</i>
TOTAL SUBVENTIONS VOTEES	40 000

Code de nomenclature pour la télétransmission à la Préfecture : 7.5

2026-19

Commission communale des impôts directs (CCID) : proposition d'une liste pour le renouvellement

Monsieur le Maire rappelle que selon le Code général des impôts (art 1650), une CCID doit être instituée dans chaque commune. Elle est composée du Maire, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et six suppléants (cas des communes de moins de 2000 habitants).

La durée du mandat des membres de cette commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Son rôle principal consiste à donner chaque année un avis sur les modifications d'évaluation (ou nouvelles évaluations) des locaux d'habitation de la commune.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional des finances publiques, à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE de proposer la liste suivante :

Titulaires

Philippe MOLLIER
Monique TISSOT
Gwladys BOURBON
Marc PEYRAUD
Mylène MORY
Thierry ROUX

Suppléants

Christophe LALAU
Thomas FAGLIN
Didier VAUCLAIR
Karine GRAU
Ludovic LOMBARD
Karine CHENEVOY LECERF

Code de nomenclature pour la télétransmission à la Préfecture : 9.1

Questions diverses :

Eclairage public nocturne :

- Dans les rues d'Ahuy, il reste allumé jusqu'à minuit et demi avec baisse d'intensité entre 23h et minuit et demie.
- A l'Aqueducienne, l'éclairage du parking se coupe 1/4h après la fin du dernier cours.

Travaux :

- Monument aux morts : le soubassement a été repeint.
- Jardinières : nettoyage au karcher (pas tout à fait fini car le karcher est tombé en panne au 3^e jour)
- Accueil de loisirs / Ecole / Pitch'One : une allée pavée a été réalisée entre la rue des Argilières et l'entrée du pitch one. Elle permet un accès facile, et est utilisée par les enfants du périscolaire
- Nouveau cimetière : l'allée qui descend dans le nouveau cimetière sera refaite au mois de mai.
- Cantine : les candidatures d'architectes sont arrivées et l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) en a réalisé une analyse. Mercredi 29/04, les élus et le directeur de l'accueil de loisirs se réuniront avec l'AMO. Ils retiendront 3 architectes amenés présenter un projet. Le choix de l'architecte définitif se fera d'ici l'été.

Autres thématiques :

- Tirage au sort des jurés d'Assises : 6 personnes sont tirées au sort sur les listes électorales en présence de tous les élus.
- Le journal trimestriel d'informations communales sera édité d'ici fin mai et distribué en boîtes à lettres. Ce sera le premier numéro de ce mandat.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20h15.

Notification et dépôt en Préfecture le... 29/04/2026

Affichage le... 29/04/2026

Pour copie conforme,

Le Maire,
Régis PETITBOULANGER



R